

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire Du 17 décembre 2018 à 19h30 à ORNIAC

**PRESENTS** : Mme PONS Paulette, M. SABRAZAT Jean-Pierre, Mme REVEL Ghislaine, M. BONHOMME Michel, Mme MEJECAZE Chantal, M. CROUZET Alain, Mme MILLET Line, M. PRADIE Aurélien, M. BOUZOU Julien, M. BOS Michel, Mme LALO Noëlle (suppléante), Mme LAPERGUE Françoise, M. SADOU Yves, M. VACOSSIN Lionel, M. VANSINGHEL Daniel, M. LAVERDET Michel, M. CHERER Simon, Mme VERMANDE Thérèse, M. DARDENNES Raymond, M. COURDES René, M. SINDOU Jean-Paul, M. THEBAUD Michel, M. PONS Christian, M. SOUCIRAC Jean.

**REPRESENTES** : M. CASSAN Thierry

**ABSENTS** : M. POUJADE Jean-Louis, M. FELLER Christian, Mme LOUBIERES Catherine, M. LACARRIERE Rémy, Mme MILHAU Monique, M. LAMOTHE Michel, Mme NIVEL Géralde, M. DE TOFFOLI Patrick, M. MARTY Alain.

**Secrétaire de séance** : Mme VERMANDE Thérèse

N° 2018/  
ANNEXE

## ❖ Introduction au Conseil

Ouverture de la réunion par la présidente, Mme MEJECAZE Chantal, qui remercie la Commune d'Orniac de nous accueillir.

### 1. Approbation du Procès – verbal du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

#### **Délibération :**

*La présidente demande aux membres du Conseil Communautaire la validation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2018.*

*(Pour 20 / Abstention 0 / Contre 0)*

### 2. Personnel :

#### a. Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'Animateur

#### **Délibération :**

*Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° 2017D63 créant le poste d'Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 35h00 heure(s)/semaine,*

*Considérant, que ce poste de catégorie C est occupé par la directrice de l'ALSH et que celle-ci, via un dossier de promotion interne, figure sur la liste d'aptitude au grade d'animateur de catégorie B au 1<sup>er</sup> décembre 2018,*

*Madame la Présidente propose à l'assemblée de :*

- *supprimer le poste d'Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à raison de 35h00 hebdomadaire, à compter du 1er janvier 2019,*
- *créer un poste d'Animateur de catégorie B à raison de 35h00 hebdomadaire, à compter du 1er janvier 2019,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la suppression et la création des postes dans les conditions définies ci-dessus.*

*(Pour 20/ Abstention 0 / Contre 0)*

### **b. Suppression et création d'un poste d'adjoint technique non permanent saisonnier pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

**Délibération :**

*Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,*

*Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° 2014D73 créant le poste non permanent saisonnier d'adjoint technique,*

*Considérant, les nouveaux locaux d'utilisation pendant les petites vacances.*

*La présidente explique qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail pour le temps cantine du midi et le soir pour le temps d'entretien des locaux d'animation.*

*Madame la Présidente propose à l'assemblée de :*

- **supprimer le poste d'Adjoint technique à raison de 20h00 hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2019,**
- **créer un poste d'Adjoint technique à raison de 22h30 hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2019,**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la suppression et la création des postes dans les conditions définies ci-dessus.*

*(Pour 20 / Abstention 0 / Contre 0)*

### **3. Maison de Santé Pluriprofessionnelle / bassin aquatique : modification du règlement intérieur**

**Délibération :**

*Vu, la délibération n°2015/D47 du 30 avril 2015 approuvant le règlement intérieur de l'espace aquatique de la maison de santé,*

*Vu, les délibérations n°2016/D57 du 21 juillet 2016 et n°2017/D53 du 22 juin 2017 modifiant ce même règlement intérieur,*

*Considérant, que pour la pratique des activités aquatiques nous demandons lors de l'inscription la présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 (un) an,*

*La présidente expose les modifications apportées.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide les modifications apportées au règlement intérieur de l'espace aquatique de la Maison de Santé, annexé à la présente délibération.*

*(Pour 20 / Abstention 0 / Contre 0)*

Arrivée de messieurs Aurélien PRADIE et Julien BOUZOU

#### 4. Voirie : transfert d'une voie communale en voie communautaire, commune de Blars

##### Délibération :

*Vu, la délibération n°DE\_2018\_22 du 20 novembre 2018 du conseil municipal de Blars, proposant le classement de la voie communale VC7bis allant de la RD653 au panneau d'entrée de bourg sur une distance de 2 282 ml en voirie communautaire,*

*Vu, la délibération n°DE\_2018\_22 du 20 novembre 2018 du conseil municipal de Blars, proposant la rétrocession par la CCCLM à la commune de Blars de la voie VCC7 allant de la RD 40 à la RD653 sur une distance de 2 180 ml.*

*Considérant, que la voie dessert des maisons d'habitations dans la voirie communale,*

La présidente propose au conseil de :

- classer en voirie communautaire la voie 7bis, d'une longueur totale de 2 282 ml, allant de la RD 653 au panneau d'entrée de bourg, partant le N° VCC 7bis,
- rétrocéder la VCC7 à la commune Blars, d'une longueur totale de 2 180 ml, allant de la RD40 à la RD 653.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le transfert de la voie communale et la rétrocession de la voie communautaire ci-dessus et autorise la présidente à effectuer les démarches nécessaires.*

(Pour 22 / Abstention 0 / Contre 0)

#### 5. Sport : Espace Murat : DETR 2019

##### Délibération :

*Vu, les critères d'éligibilité des dossiers à la DETR 2019 ;*

*Considérant, la mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée du bâtiment de l'Espace Murat en 2019, afin de se mettre en conformité au regard de l'ADAP ;*

*Considérant, le remplacement nécessaire du système actuel d'éclairage de l'Espace Murat, et la proposition de remplacement par un éclairage LED permettant d'améliorer la performance énergétique du bâtiment en proposant un éclairage beaucoup moins énergivore ;*

La présidente propose aux membres du conseil de réaliser en 2019 l'opération de travaux suivante à l'Espace Murat :

- Mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée. Montant prévisionnel des travaux : 3 567 € 22 HT
- Remplacement de l'éclairage actuel (fluorescent) par un éclairage Led, énergétiquement plus performant. Montant prévisionnel des travaux : 19 616 € 48 HT

Elle explique que cette opération peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2019, et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		SUBVENTIONS					
		Organisme	Acquises		Sollicitées		TOTAL
Nature	Montant HT		Montant €	%	Montant €	%	Montant € %
Travaux	23 183 € 70	Département	/	/	/	/	/
		Région	/	/	/	/	/

		<i>Etat DETR 2019</i>	/	/	6 955 € 11	30 %	<b>6 955 € 11 30 %</b>	
		<i>Europe FEADER</i>	/	/	/	/	/	
		<i>Autofinancement</i>	16 228 € 59 - 70 %					<b>16 228 € 59 70 %</b>
<b>Total</b>	<b>23 183 € 70</b>						<b>23 183 € 70 100 %</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'opération de travaux telle que présentée ci-dessus, valide son plan de financement, et autorise la présidente à signer tout document y afférent.

(Pour 22 / Abstention 0 / Contre 0)

## 6. Finances

### a. Budget principal /

- **Ouverture de crédits d'investissement en attente du vote du budget**
- **Acquisitions à assimiler à des dépenses d'investissement**

#### **Délibération :**

**Vu**, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autorisant l'assemblée délibérante à ouvrir des crédits avant le vote du budget, dans la limite de 25 % du montant de l'investissement de l'année précédente,

La présidente explique au conseil que dans l'attente du vote du budget 2019, il convient d'ouvrir certains crédits d'investissement pour être en mesure d'engager des dépenses.

Elle propose au conseil d'ouvrir les crédits suivants :

<b>N° de l'opération</b>	<b>Intitulé</b>	<b>N° du compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
11	RAM	2184 2188	Mobilier Autres immobilisations	500 € 500 €
19	Enfance	2184 2188	Mobilier Autres immobilisations	1 000 € 1 500 €
21	Programme touristique	2184 2188	Mobilier Autres immobilisations	2 000 € 2 000 €
24	Bibliothèque	2168 2183 2184	Acquisition livres Matériel bureau et informatique Mobilier	3 000 € 3 000 € 500 €
27	ALSH	2184 2188	Mobilier Autres immobilisations	3 500 € 1 000 €
31	Espace Murat	2111 21318 2184	Terrains nus Bâtiment Mobilier	4 000 € 26 000 € 1 000 €

36	<i>Acquisitions diverses</i>	2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	4 500 €
		2184	<i>Mobilier</i>	1 000 €
		2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 000 €
39	<i>Maison Communautaire</i>	21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	4 000 €
41	<i>Maison de Santé</i>	21318	<i>Bâtiment</i>	5 000 €
		2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 000 €
		2184	<i>Mobilier</i>	1 500 €
		2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 500 €
45	<i>MSAP</i>	2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 000 €
		2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 500 €
57	<i>Voirie 2019</i>	238	<i>Avance</i>	12 500 €

La présidente explique ensuite au conseil que certaines acquisitions, d'un montant inférieur à 500 €, peuvent être inscrites en section d'investissement.

Elle propose de passer les dépenses suivantes en section d'investissement :

- Divers mobiliers,
- Divers matériels et outillages de bricolage,
- Divers matériels informatiques,
- Divers matériels électroménagers,
- Divers matériels ludo-éducatifs dans le cadre du contrat enfance-jeunesse,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus et approuve de passer les acquisitions listées ci-dessus en section d'investissement.

(Pour 22 / Abstention 0 / Contre 0)

## **b. Budget principal / Subventions aux associations : modification d'associations**

### **Délibération :**

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire n° 2018/D29 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2018, **Vu**, l'annexe « B1.7 » relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget du BP 2018,

**Considérant**, que l'association « Gym Form Santé » a été remplacée, sur notre territoire communautaire, par l'association « Gym Activ Et Co » au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

**Considérant**, que l'association « Basket Ball Club de Labastide-Murat » a été dissoute et remplacée dès la rentrée de septembre 2018 par l'association « Causse Bouriane Basket » ;

**Considérant**, que les subventions versées annuellement et en fin d'année civile par la CC concerne l'année scolaire N – N+1 ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée la modification suivante de l'annexe B1.7 du BP 2018 :

<i>Nom de l'association à supprimer (pas de versement de la subvention 2018)</i>	<i>Nom de la nouvelle association destinataire de la subvention 2018</i>
<i>Gym Form Santé</i>	<i>Gym Activ Et Co</i>
<i>Basket Ball Club de Labastide-Murat</i>	<i>Causse Bouriane Basket</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le remplacement des 2 anciennes associations par les 2 nouvelles tel que présenté ci-dessus.

(Pour 22 / Abstention 0 / Contre 0)

## c. Budget principal / Décisions modificatives diverses

### Délibération :

*Vu, la délibération n° 2018/D29 du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif principal 2018 ;  
 Considérant, l'exécution comptable 2018 et le manque de crédits en section de fonctionnement au chapitres 65 et 66, et en section d'investissement pour l'opération 27 ALSH et l'opération 36 Acquisitions diverses ;  
 Considérant, l'exécution comptable 2018 et la recette non prévue au budget au titre de la DGD ;*

*Madame la présidente propose, par le biais d'une décision modificative :*

- Les virements de crédits suivants :

### **CREDITS A OUVRIR**

Section	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Fct	66	66112		000	Intérêts - rattachement des icne	1 000,00
Inv	21	2183	36		Matériel de bureau et matériel informatique	2 028,00
Inv	21	2188	27		Autres immobilisations corporelles	53,00
<b>TOTAL</b>						<b>3 081,00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Section	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Fct	022	022		000	Dépenses imprévues	-1 000,00
Inv	020	020	ONA		Dépenses imprévues	-2 081,00
<b>TOTAL</b>						<b>-3 081,00</b>

- Les crédits supplémentaires suivants :

### **COMPTES DEPENSES**

Section	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Fct	022	022		000	Dépenses imprévues	4 757,00
Fct	65	65737		22	Autres établissements publics locaux	7 500,00
<b>TOTAL</b>						<b>12 257,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Section	Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
Fct	74	7461		22	D.G.D.	12 257,00
<b>TOTAL</b>						<b>12 257,00</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.*

*(Pour 22 / Abstention 0 / Contre 0)*

## d. Budget annexe Atelier Relais Capel / Décision modificative

### Délibération :

*Vu, la délibération n° 2018/D20 du 12 avril 2018 approuvant le budget annexe primitif 2018 ;  
 Considérant, le montant plus élevé que prévu de la taxe foncière 2018 ;*

*Madame la présidente propose la décision modificative suivante, sous la forme de crédits supplémentaires :*

### **COMPTES DEPENSES**

Nature	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dép Fct	011	63512	/	Taxes foncières	+ 76 € 43
<b>Total</b>					<b>76,43</b>

## **COMPTES RECETTES**

<i>Nature</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>Rec Fct</i>	75	7588	/	<i>Autres produits divers de gestion courante</i>	+ 76 € 43
<b>Total</b>					<b>76,43</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

*(Pour 22 / Abstention 0 / Contre 0)*

Arrivée de madame Line MILLET et monsieur Michel BOS

### **7. Aménagement de l'Espace**

#### **a) Plan de paysage**

M. Michel LAVERDET : actions 2019 :

- Aude fera passer une information à toutes les communes pour la plantation des haies et les chantiers de murets. Pour les murets opération « chapelles ». Par exemple sur Cras, réaménagement de la chapelle de Cras pour faire un abri pour les pèlerins. Mme Géralde NIVEL a donc demandé à ce qu'on puisse aménager les abords directs de la chapelle, d'où la proposition de murets.

M. Michel BONHOMME : l'aménagement de cette chapelle remplace l'abri qui devait être construit via le PNRCQ. Le GR sera par conséquent dévié dans le bourg.

- Discussion sur l'éclairage des villages : pour ceux qui ne peuvent pas éteindre dans les villages, trouver des solutions pour que notre territoire soit le moins éclairé.
- repenser les journées du patrimoine pour l'année prochaine. Car demande beaucoup de temps de travail pour Aude, agent en charge de ce dossier. La commission va travailler sur ce sujet.

Mme Chantal MEJECAZE : Mme Mélanie GARDOU avait proposé par exemple de faire sur une journée. Le matin visite d'un village, le midi repas de producteurs et après-midi conférence sur comment réhabiliter de l'ancien tout en veillant à moins consommer.

#### **b) PLUI**

M. Michel LAVERDET : l'avancement du PLUI avait été arrêté au vu de l'éventuel mouvement du territoire. En 2019 on va continuer pour le terminer d'ici la fin du mandat.

#### **c) SIL (*Signalétique d'Intérêt Local*)**

M. Michel LAVERDET : dossier pratiquement terminé, quelques retouches à faire car des panneaux ne correspondaient pas à la commande.

Aujourd'hui, la collectivité n'est plus responsable pour ceux qui n'ont pas encore enlevé leurs panneaux publicitaires illégaux. Les services de l'Etat s'en occupent directement.

### **8. Développement économique**

#### **a) Causs'énergie**

M. Luc ESTEVENON : concernant le projet photovoltaïque, le projet de bail a été signé par Reden Solar, les différents services (départementaux, ...) ont été rencontrés. Confirmation que le PC va être déposé d'ici la fin de la semaine. Tout est sur les rails.

Concernant le projet de la scierie que l'on avait déjà évoqué en conseil. Retard, les associés ont des problèmes à régler avant. Eventuellement l'idée de faire un atelier relais.

M. Aurélien PRADIE : voir la loi car interdit de faire les ateliers relais pour les collectivités. Ce qui est possible c'est d'avoir des syndicats de partage.

Mme Elodie RABOUILLE intervient pour dire que sur les dossiers de demande de subvention DETR, le terme « Atelier relais » est utilisé, pourquoi ?

M. Aurélien PRADIE : pour certain service indispensable comme les pompes funèbres mais pas pour les activités économiques courantes.

Mme Chantal MEJECAZE : souligne qu'aucune décision n'a été prise sur ce sujet

## **b) PETR Grand Quercy**

M. Michel LAVERDET : validation à la charte forestière du territoire. Cette charte peut aller jusqu'au pastoralisme, bois de chauffage, activité de pleine nature. En début d'année, la mise en place d'actions sera proposée. Coût 1200 euros par an sur 4 ans.

Autre action : rénovation énergétique des bâtiments : un bureau d'étude va faire un diagnostic sur tous les territoires on pourra être accompagné pour mettre en place des opérations sur le territoire.

M. Alain CROUZET : le cahier des charges ne doit pas être un fourre-tout.

Mme Chantal MEJECAZE : l'impression qu'il y a plusieurs couches, qu'on paye à chaque fois. Être prudent.

M. Aurélien PRADIE : pourrait-on avoir un bilan sur la masse salariale du PETR ?

## **9. Tourisme**

Mme Françoise LAPERGUE :

Office de tourisme : nouvelle recrue, Mme Marie SERRES est arrivée depuis le 11 décembre, jeune du territoire, remplace Mme Apolline TAILLADE. Un 1<sup>er</sup> travail et 1<sup>er</sup> contact avec l'association et ses membres.

Mme Chantal MEJECAZE précise qu'il y a eu 36 candidatures, nous avons reçu 5 personnes en entretien. Et Mme Marie SERRES a été retenue pour ses qualités professionnelles.

## **10. Culture/communication**

Mme Françoise LAPERGUE : Commission demain soir.

## **11. Environnement**

Mme Françoise LAPERGUE :

- avec la mise en place éventuelle de la redevance pour les ordures ménagères : crainte pour des incivilités plus fréquentes. La position du Symictom est de ne pas mettre en œuvre cette redevance incitative, mais de rester à la TEOM.



- Dissimulation des containers, pas fait en 2018 mais sera fait en 2019.

## **12. Actions sociales :**

M. Jean-Pierre SABRAZAT : réunion avec la CAF pour faire le bilan des différents services enfance jeunesse.

Le RAM connaît une petite baisse d'effectif. Le multi-accueil fonctionne à plein. L'ALSH aussi, les 1ères petites vacances à labastide-Murat ; bonne fréquentation.

Ces services sont beaucoup subventionnés par la CAF, tant sur le fonctionnement qu'en investissement.

## **13. Haut débit :**

M. Jean-Paul SINDOU : fibre optique et voirie : Sénailac-Lauzès sera desservie cette année, condition émise par l'entreprise il faut élaguer.

M. Jean-Pierre SABRAZAT : c'est orange qui a le marché et c'est Lot Numérique qui gère, ils ont commencé le déploiement de la fibre notamment sur les poteaux aériens. Pour la fibre, les branches des arbres est réel un problème. Les lignes de fibre se détériorent vite et le rabotage est compliqué. La question se pose dans tous les départements. Pour orange : l'élagage est une obligation pour les propriétaires. Orange demande aux collectivités, qui disent non. Nous sommes en attente de réponses.

## **14. Voirie**

Mme Chantal MEJECAZE : Commission le 8 novembre dernier : nouveauté ; nous ferons un programme de travaux sur 3 ans 2019, 2020 et 2021. L'intérêt est de contenir les interventions des entreprises extérieures qui interviennent sur nos routes neuves.

2019 : saignées, entretien des ponts par lots. 30 ouvrages concernés pour un entretien régulier et un suivi. Pont de St-Sauveur a été fait en 2018.

## **15. Espace Murat**

Mme Chantal MEJECAZE : 2019 : commission le 9 janvier. Les 10 ans de l'Espace Murat.

## **16. Extension**

M. PRADIE Aurélien : la décision sera prise jeudi

## **17. Décisions de la présidente**

## **18. Questions diverses**

Mme Chantal MEJECAZE annonce la grossesse de 3 agents et l'arrivée de Mme Nadège CASTANDET le 2 janvier prochain.

Mme Chantal MEJECAZE souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 20h30*